



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 25 février 2021

ENTITÉS ET POLITIQUES PUBLIQUES

MOBILITÉ ET ACCÈS À L'EMPLOI

La région Hauts-de-France : une illustration des enjeux nationaux

Une part significative du chômage découle des difficultés de mise en relation entre l'offre et la demande d'emploi. Ces difficultés s'expliquent notamment par les freins à la mobilité géographique des personnes en recherche d'emploi. Il s'agit d'un enjeu important : 1 à 2,5 points de pourcentage du taux de chômage national seraient ainsi liés au mauvais appariement géographique.

En analysant les freins à la mobilité au sein de la région Hauts-de-France, caractérisée par un fort contraste entre le rayonnement de la métropole lilloise et des zones qui cumulent les handicaps économiques et sociaux, la Cour et la chambre régionale des comptes ont constaté que l'offre d'aides à la mobilité était mal connue, inégalement répartie et insuffisamment mobilisée par les personnes en recherche d'emploi. Les conséquences sociales de la crise sanitaire appellent des politiques et des actions plus structurées et mieux coordonnées en la matière, tant au niveau national que local. Les juridictions financières formulent à cette fin neuf recommandations.

Une offre d'aides foisonnante et disparate

Les freins à la mobilité géographique auxquels les personnes en recherche d'emploi sont confrontées sont d'ordres financiers (achat et entretien d'un véhicule, financement du permis de conduire, coût des transports en commun, etc.) et socio-culturels (connaissance imparfaite des possibilités de déplacement ou des aides, notamment chez les plus jeunes).

Pour les lever, des aides financières, créées en 2008, simplifiées en 2014 et recouvrant les frais de déplacement, d'hébergement et de repas, sont versées par Pôle emploi. En parallèle, des actions d'accompagnement à la mobilité (aides à l'obtention du permis de conduire, aide à la garde d'enfants, aide financière pour favoriser le retour à l'emploi et à la formation des allocataires du RSA, etc.) ont été mises en place dans la région Hauts-de-France, à l'initiative des collectivités territoriales ou d'associations spécialisées.

Leur déploiement est toutefois inégal selon les territoires. L'agglomération lilloise se caractérise par une forte densité d'aides et d'accompagnements portés par des organismes publics et privés. Dans les territoires ruraux, certaines collectivités dynamiques (Fourmies, par exemple) ont développé de multiples initiatives pour aider les personnes en recherche d'emploi. À l'inverse, dans le Santerre (à l'est d'Amiens) ou le sud du Beauvaisis, les aides, limitées ou inexistantes, n'apportent qu'un appui marginal aux démarches de recherche d'emploi.



Des aides peu connues et mal coordonnées, un accès trop limité

Les personnes ayant bénéficié d'aides à la mobilité proposées par Pôle emploi soulignent que celles-ci ont eu un impact réel sur leur retour à l'emploi ou leur entrée en formation. Mais les conditions d'attribution de ces aides sont trop souvent restrictives (distance minimale à parcourir, montant de l'allocation, commanditaire de la formation, etc.). Les personnes concernées soulignent aussi des difficultés à monter les dossiers de prise en charge. La région Hauts-de-France tente de remédier aux « angles morts » de ces dispositifs, mais son action touche un public assez réduit et se heurte aux mêmes obstacles d'accès aux aides. Ainsi, en dépit d'une communication soutenue, 82 % des personnes en recherche d'emploi ne connaissent pas les aides de la région et 51 % celles de Pôle emploi.

Par ailleurs, faute d'une coordination suffisante entre les acteurs, l'offre est parfois redondante alors qu'à l'inverse, certains territoires ne sont pas couverts. En instaurant une obligation de concertation entre les acteurs, la loi d'orientation des mobilités de décembre 2019 devrait favoriser la coordination, jusqu'à présent absente. La région et les départements, en lien avec Pôle emploi, devraient s'appuyer sur ce texte pour développer des actions complémentaires, adaptées aux besoins des personnes en recherche d'emploi et couvrant l'ensemble de leurs territoires. Cette recommandation vaut aussi pour d'autres régions, dans lesquelles les initiatives ne sont pas suffisamment structurées.

Une politique à renforcer

Presque aucun élément ne garantit aujourd'hui qu'une aide concoure effectivement au retour à l'emploi. Il convient de mettre en place des indicateurs de résultat, pour savoir si la situation des bénéficiaires s'est améliorée. Un meilleur impact des aides passe aussi par une association plus étroite des entreprises et la relance de leurs plans de mobilité, aujourd'hui insuffisamment développés.

Pôle emploi doit également rechercher des solutions aux difficultés de déplacement des personnes tout au long de leur parcours d'accompagnement, et pas seulement en phase préliminaire.

En outre, les personnes en recherche d'emploi visent souvent des postes à l'étranger. En complément des deux dispositifs spécifiques de l'Union européenne (Eures et Erasmus+), les coopérations transfrontalières, comme les projets « Emploi sans frontière » ou « En avant » développés dans la région Hauts-de-France entre les services de l'emploi français et belge, peuvent jouer un rôle efficace.

L'ampleur des défis à relever face aux conséquences sociales de la crise sanitaire doit conduire à inscrire les initiatives locales dans le cadre de politiques plus structurées, au profit d'un plus grand nombre de bénéficiaires.

[Lire le rapport](#)

CONTACTS PRESSE :

Ted Marx ☎ Directeur de la communication ☎ T 01 42 98 55 62 ☎ ted.marx@ccomptes.fr
Etienne Chantoin ☎ Relations presse ☎ T 01 42 98 59 45 ☎ etienne.chantoin@ccomptes.fr